

LE COMPTAGE DU GIBIER

Il s'est déroulé les 18 et 19 février 2015 sur les communes de MONEIN, PARDIES, CUQUERON.

Il s'agit de dénombrer la faune sauvage sédentaire sur notre territoire, chevreuil, lièvre, et renard.

A partir de cet échantillon, on pourra déterminer un plan de chasse en fonction de la densité de ces populations.

En liaison avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, O N C F S, le comptage nocturne fait l'objet d'une autorisation préfectorale. La population est informée d'une part par le tableau d'affichage de la mairie et d'autre part par voie de presse, La République et Sud Ouest.

Les résultats du comptage permettent de définir un plan de chasse qui se situe sur deux types de sites, à l'intérieur du G I C, (Groupement d'Intérêt Cynégétique) et hors G I C .

Le compte rendu est adressé à la Direction Départementale du Territoire et de la Mer DDTM et à la Fédération de la Chasse du 64 .

L'évaluation du nombre de lièvres, de chevreuils, de renards, de blaireaux et de sangliers permet de déterminer l'Indice Kilométrique d'Abondance (I K A) qui met en évidence le nombre d'animaux observés au kilomètre.

Ainsi, lors de nos deux journées de comptage, nous avons recensé par exemple 163 chevreuils sur une distance parcourue de 45 kilomètres, soit une densité théorique de $163/45$ Kms et un I K A de 3.5 chevreuils au kilomètre. Pour le lièvre, nous en avons recensé 67, soit un I K A de $67/45 = 0.99$ et 17 renards, soit un I K A de 0.25.

En conséquence, on obtiendra des autorisations de prélèvements, 25 médailles pour les lièvres et 140 bracelets pour les chevreuils.

En ce qui concerne le renard, les autorisations de battues sont délivrées par la préfecture pour le mois de mars (« battues président ») et à partir du mois d'avril pour les battues administratives conduites par le lieutenant de louveterie du canton .

L'organisation et la mise en place de ces plans de chasse ont pour but d'effectuer une régulation des populations notamment des chevreuils pour les dégâts qu'ils occasionnent dans les cultures vignes et jeunes arbres dans nos forêts, pour les sangliers dans les cultures de maïs et le renard dans les élevages avicoles .

Ces opérations sont actuellement conduites par les chasseurs de nos communes de Monein , Cuqueron et Pardies : il se posera à terme un problème de relève pour ces chasseurs dans la mesure où le renouvellement de ces équipes n'est pas assuré , mais de toute évidence il faudra trouver une alternative pour réguler les populations de ces gibiers .